

2021 – 06 – 21 - 003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Date de convocation</u> 17 JUIN 2021</p> <p><u>Nombre de conseillers</u></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 13</p>	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 21 JUIN à 19 Heures</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER</p> <p><u>Etaient présents</u> : Noël RELIER à Daniel FOURNIER</p> <p><u>Excusés</u> : Roxane MENGOLI</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice. Madame Erika PIANI a été élue secrétaire <i>Mme Erika PIANI ne participe ni aux débats ni au vote.</i></p>
---	---

TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE – Année Scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2021.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, afin de faciliter la gestion et la réservation des repas de cantine et garderie périscolaire, la collectivité a mis en place depuis la rentrée de septembre 2020, un logiciel permettant l'inscription et le paiement en ligne aux services périscolaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} AOÛT 2021

- Tarif repas périscolaire - réservation avant le 2^{ème} dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas 4.05 €
- Tarif repas périscolaire - réservation avant le dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas 4.85 €
- Réservation de dernière minute (après le dimanche à 20h00) : 10.00 €
- Tarif repas périscolaire Enseignants- réservation avant le dimanche, à 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas 8.35 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme aux débats

Le Maire,

Jean-Michel VORGER

